

**DIRECTION DES MARQUES,
DESSINS ET MODÈLES
SERVICE LOGISTIQUE**

15 rue des Minimes
CS 50001
92677 Courbevoie Cedex

OBJET : Avis de publication d'une demande
d'enregistrement de marque au BOPI **n° 18/41 Vol. I du 12 octobre 2018**

Conformément à l'article L. 712-2 du code de la propriété intellectuelle, votre demande d'enregistrement a été publiée, le cas échéant en couleurs, au Bulletin officiel de la propriété industrielle, sous la forme et dans le libellé, reproduits au verso.

A défaut de modification en cours de procédure, l'enregistrement de cette marque ne donnera pas lieu à une nouvelle publication mais uniquement à une mention et c'est le texte reproduit au verso qui figurera sur le certificat d'enregistrement.

Malgré le soin apporté à la saisie des données, des erreurs ou omissions peuvent intervenir. Si tel est le cas, veuillez nous le signaler (INPI – DMA – Service Logistique – 15 rue des Minimes – CS 50001 – 92677 Courbevoie Cedex – n° télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00) afin de permettre d'assurer la conformité de nos publications avec le libellé de votre demande.

AVERTISSEMENT IMPORTANT

VOUS ALLEZ PROBABLEMENT RECEVOIR DES COURRIERS OU FACTURES DE LA PART DE **SOCIÉTÉS PRIVÉES ÉTRANGÈRES** (par exemple : Globus editions, Trademark publisher, etc) QUI VOUS RECLAMERONT DES SOMMES D'ARGENT POUR PROCÉDER À LA PUBLICATION DE VOTRE MARQUE.

NE VOUS LAISSEZ PAS ABUSER PAR LE FAIT QUE CES COURRIERS COMPORTENT PARFOIS UNE PHOTOCOPIE DE LA PUBLICATION DE VOTRE MARQUE AU BOPI :

CES SOCIÉTÉS N'ONT AUCUNE COMPÉTENCE ET AUCUNE LÉGITIMITÉ EN MATIÈRE DE MARQUES, NI EN FRANCE, NI À L'ÉTRANGER ET LA PUBLICATION QU'ELLES PROPOSENT N'AJOUTE RIEN À LA PROTECTION DE VOTRE MARQUE.

VOUS N'AVEZ AUCUNE OBLIGATION DE PAYER.

SI VOUS SOUHAITEZ ÉTENDRE VOTRE PROTECTION À L'ÉTRANGER (dans l'Union européenne ou à l'international), SEULS L'INPI, L'OHMI (Office d'harmonisation dans le marché intérieur) OU L'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) SONT HABILITÉS À RECEVOIR VOS DEMANDES ET À PERCEVOIR LES TAXES CORRESPONDANTES.

Nous vous conseillons de faire part de cet avertissement à votre service comptabilité. Pour de plus amples informations (et notamment pour une liste indicative des sociétés concernées) vous pouvez consulter le site Internet de l'INPI : www.inpi.fr (sous la rubrique «Déposer à l'INPI»).

Siège

15 rue des Minimes – CS 50001
92677 Courbevoie Cedex
Téléphone : 0820 213 213
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951



MONSIEUR PHILIPPE MEYNARD
12 RUE DE LA GARE
33720 BARSAC

N° National : 18 4 483 896

Dépôt du : 18 SEPTEMBRE 2018

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Monsieur PHILIPPE MEYNARD, 12 rue de la Gare, 33720 BARSAC.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
Monsieur Philippe MEYNARD, 12 rue de la gare, 33720 BARSAC.

AVC tous concernés

Classe N° 9 : instruments et appareils de mesure ;

Classe N° 35 : Publicité ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ;

Classe N° 41 : informations en matière d'éducation ; organisation et conduite de conférences.

Classes de produits ou services : 9, 35, 41.